

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	20
Votants :	23

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique dans le respect des consignes sanitaires mises en œuvre par le Gouvernement liées à l'actuelle situation épidémiologique et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 et de la délibération n°03-2020-05-27D du Conseil Municipal quant au changement du lieu des séances pendant la crise épidémiologique.

**Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal** : 24 juin 2020.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :

VAVASSEUR Maurice – CHEUTIN Marie – ETCHEBERRY Pierre – RALLIER Marie-Paule – BELLENFANT Fabien – BRISON Gilles – TROTTÉ Marcelle – HABERT Pascal – GOUSSET Jocelyne – ROUSTEL Roselyne – BOLLÉE Yves – GALLET Christine – GANGNERY Patricia – YVARD Véronique – PIERRAT Véronique – SUPÉRA Christelle – LAURENT Patrice – CHARTIER Christophe – ORANGE Damien – SURMONT Sébastien.

**Était absent et excusé** : RAVENEL Laurent ayant donné procuration à VAVASSEUR Maurice.  
BOURGETON Patrick ayant donné procuration à ROUSTEL Roselyne.  
BERGER Maryline ayant donné procuration à BELLENFANT Fabien.

Monsieur ORANGE Fabien a été élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

### **A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N°01-2020-D : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. Une liste comportant huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants sur une liste de contribuables en nombre double doit être présentée au Directeur des Services Fiscaux pour lui permettre de constituer la Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, arrête la liste suivante :

RAVENEL Laurent – CHEUTIN Marie – ETCHEBERRY Pierre – RALLIER Marie-Paule - BELLENFANT Fabien – TROTTE Marcelle – HABERT Pascal – GOUSSET Jocelyne – BRISON Gilles – ROUSTEL Roselyne – BOURGETON Patrick – BOLLEE Yves – GALLET Christine - GANGNERY Patricia – YVARD Véronique – PIERRAT Véronique – SUPERA Christelle – LAURENT Patrice – CHARTIER Christophe – ORANGE Damien – SURMONT Sébastien – BERGER Maryline – ALLICHON Jean-Louis – POTTIER Alain - SIGNAT Christiane – LALOS Michel – GUITTIÈRE Michel - SURMONT Bernard TOREAU Benoît – MORVILLERS Marie – LAMBERT Guillaume - GUILLON Charlotte

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°02-2020-06-30D : MISE EN NOM DE LA SALLE DES FÊTES – PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun nom n'a été donné à la salle des fêtes – place de la République depuis sa construction dans les années 1950 et sa dernière rénovation à la fin des années 1990.

La décision d'attribution ou de modification du nom d'un bâtiment public communal relève d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer la salle des fêtes – place de la République « Salle des fêtes Michel LALOS ». Monsieur Michel LALOS a été élu conseiller municipal de 1977 à 2020 ; Maire de 1983 à 2008 (4 mandats), fondateur et président du SIVOS de 1988 à 1994 puis du SIVOM de BALLON/SAINT MARS de 1994 à 2016, fondateur et 1<sup>er</sup> président de la Communauté de communes des Portes du Maine en 1993 (devenue Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe), membre du Comité Directeur de l'association des Maires et Adjoints de la Sarthe de 1983 à 2008...

Après exposé et en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL par 22 Voix pour et 1 abstention,

**VALIDE** le nom de « Salle des Fêtes Michel LALOS » pour la salle des fêtes – Place de la République ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire apposer une plaque sur la salle des fêtes.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°03-2020-06-30D : MISE EN NOM DU RESTAURANT SCOLAIRE – PLACE DU CHAMP DE FOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun nom n'a été donné au restaurant scolaire – place du Champ de Foire depuis son implantation sur ce site dans les années 1980 et sa dernière rénovation en 2003.

La décision d'attribution ou de modification du nom d'un bâtiment public communal relève d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer le restaurant scolaire « Restaurant Scolaire Nelly LEFEVRE ».

Madame Nelly LEFEVRE a été élue conseillère municipale de 1983 à 2020, Adjointe au Maire sans interruption depuis cette date avec la gestion des affaires sociales, scolaires et périscolaires, Vice-Présidente du SIVOM BALLON/SAINT MARS de 1994 à 2016, membre du conseil communautaire depuis 2001...

Après exposé et en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL par 22 Voix pour et 1 abstention,

**VALIDE** le nom de « Restaurant Scolaire Nelly LEFEVRE » pour le restaurant scolaire – Place du Champ de Foire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire apposer une plaque sur la façade du restaurant scolaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **SITUATION VENTE ÉCOMARCHÉ**

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été déposée en mairie le 26/02/2020. Compte tenu de la crise sanitaire, le délai du droit de préemption pour la commune a été prolongé au 7/07/2020. Le prix de vente du site est fixé à 97 000 euros H.T. avec un acquéreur potentiel souhaitant développer pour partie son activité professionnelle dans le bâtiment existant ; l'accueil d'autres activités artisanales ou autres n'étant pas exclu. Le candidat au rachat du site n'est pas opposé, après acquisition, à une rétrocession à la commune d'une partie du site, environ 1300 m<sup>2</sup> à usage actuellement de parking, sur la base de 25euros/m<sup>2</sup>. Une pré-étude faite conjointement par la CAUE et le service application du droit des sols (ADS) du Pays du Mans montre la faisabilité d'une opération d'urbanisation (5 à 6 parcelles dédiées à de l'habitat locatif et/ou en accession) sur l'emprise restante de la zone UPg du plan local d'urbanisme (PLU) tout en respectant la densité et les implantations en limite séparative du règlement de cette zone.

Au vu de ces différents éléments le conseil municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le site de l'ex. Ecomarché,
- de poursuivre les négociations avec l'acquéreur potentiel du site en vue, après acquisition, d'une rétrocession d'une surface d'environ 1300 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros/m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire en sus.

## **N°04-2020-06-30D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 18 juin 2020 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

### **1) DEVIS SIGNÉS**

<i>Date</i>	<i>Objet de la décision</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Montant H.T.</i>
19/06/2020	Roulage – Sablage – Décompactage du stade municipal (terrain d'honneur)	SARL LE BUISSON	4 250,00 €
19/06/2020	Réparation des volets – 5, Place de la République	LC MENUISERIE	2 217,10 €
23/06/2020	Achat Véhicule benne et équipements – RENAULT Master	Garage RENAULT GALAIS Christophe	26 583,73 €
25/06/2020	Revêtement de sol – classe scan – école maternelle	Ets FOUSSIER	1 538,59 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR**

- **Travaux de rénovation énergétique – 4 classes élémentaires – rue du Général de Gaulle – école publique Elisabeth et Robert BADINTER :**  
*Une rencontre a eu lieu le lundi matin 22 juin 2020 avec les entreprises retenues pour les travaux de rénovation. Les travaux débiteront à compter du lundi 6 juillet 2020 (la dépose du chauffage existant sera faite avant). La durée prévisionnelle de ces travaux est estimée à 1 mois.*
- **Classe scan :** *Une réfection partielle du sol (parquet) est en cours. Le revêtement de sol sera changé en totalité par le service technique.*
- **Travaux de voirie – « La Verrerie » :** *Les travaux sont quasiment terminés. Un tronçon sera achevé au courant de cet hiver.*
- **Curage de fossés – secteur du « Jarossay » :** *pour les travaux de curage de fossés, une consultation auprès de 4 entreprises sera lancée prochainement (Ets Leduc, Maufay, Cordier et Hurault).*
- **Entretien des collecteurs – secteur de Ballon :** *une rencontre a eu lieu le vendredi 26 juin avec les agriculteurs du secteur de BALLON. L'ensemble des fossés sera débroussaillé par la CUMA de LA GUIERCHE. Cette intervention pourrait avoir lieu tous les deux ans par la suite après consultation auprès des entreprises spécialisées.*
- **Présentation dispositif Intra Muros :** *Fabien Bellenfant, Adjoint au Maire a fait le point sur les divers moyens de communication dont dispose la commune actuellement (bulletin, site internet, facebook). Un nouvel outil de communication dénommé Intra Muros a été présenté. Pour y adhérer, il est demandé une participation mensuelle de 45€ HT. Le conseil donne son accord.*

## **N°05-2020-06-30D : ESPACE NATUREL SENSIBLE – COTEAU « DES BUTTES » - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du précédent mandat a été signée une convention cadre partenariale pour la gestion et la valorisation du site du coteau « des Buttes » avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) des Pays de la Loire suivie d'une convention dite d'application d'une durée de 2 ans et portant sur la réalisation d'une notice de gestion.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'achat des terrains du coteau des Buttes, la commune de Ballon-Saint-Mars gère et préserve ce coteau depuis 1998, site labellisé « Espace naturel sensible » par le Conseil départemental de la Sarthe. Historiquement, l'ensemble du coteau était ouvert en prairies agrémentées de vergers haute tige. Le coteau présente aujourd'hui une mosaïque de différents milieux : parcelles cultivées pour les terrains à faible pente, boisements pour les prairies abandonnées et pelouses calcaires sèches ou mésophiles qui hébergent des espèces d'intérêt patrimonial notamment des orchidées. La topographie du site, sa localisation (vue sur la plaine de l'Orne Saosnoise), et sa proximité avec le bourg de Ballon – Saint Mars (permettant d'accéder au site à pied) font du Coteau des Buttes un site aux multiples intérêts.

La Commune a souhaité se doter d'une nouvelle notice de gestion plus ambitieuse pour la préservation de cet espace naturel sensible. Conformément à ses statuts le Conservatoire d'Espaces Naturels a pour objet principal la préservation de la nature, de la biodiversité dans ses différentes composantes (notamment les espèces et les milieux naturels ou semi-naturels) et des paysages dans la région des Pays de la Loire, en particulier par des actions de mise en réseau et de conseil auprès des acteurs, de maîtrise d'usage ou foncière de sites d'intérêt patrimonial, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, d'amélioration des connaissances. Il mène ses actions en concertation, en complémentarité, en bonne coordination et en partenariat avec les acteurs publics ou associatifs régionaux.

Le CEN accompagne la Commune depuis plusieurs années pour la mise en œuvre des actions ciblées par la notice de gestion et pour faire connaître le site par des sorties annuelles. La mise en place d'une convention cadre a confirmé le souhait de la commune de BALLON – SAINT MARS et du CEN de poursuivre mais également de développer des actions qui pourront être accompagnées financièrement.

Le Département de la Sarthe accompagne et soutient les collectivités inscrites dans cette démarche d'espaces naturels sensibles. Le Conseil départemental peut intervenir à plusieurs niveaux et notamment :

**1) Subventions d'investissement :**

- sur la réalisation d'une notice de gestion pour une période de 5 ans : aide jusqu'à 60% (plafonné à 6 000 euros par site) ;
- soutien des travaux d'investissement dans le cadre de la mise en place d'outils de valorisation tels que panneaux, pupitres et autres aménagements : aide jusqu'à 60% des montants de travaux en HT (plafonnée à 5 000 euros par site et par an).

**2) Subvention de fonctionnement :**

- Travaux de gestion et d'entretien : aide jusqu'à 60% du montant total des travaux (plafonné à 1 000 euros par site et par an) ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **approuve** cette action de valorisation du site du coteau « des Buttes » et sollicite le Département de la Sarthe afin que ce dernier soutienne la collectivité tant au niveau de l'investissement (notice de gestion et valorisation du site) qu'au niveau du fonctionnement (entretien du site) ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération de valorisation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **B – AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur Pierre ETCHEBERRY, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Compte-rendu du Conseil d'école réuni ce jour à 18 heures :

Au cours de cette réunion, ont été présentés :

- o les différentes étapes vécues dans le cadre du confinement et du déconfinement liées à la crise sanitaire (classe à la maison, projets et actions annulés, les rentrées scolaires progressives...);
- o le point sur l'organisation de la rentrée scolaire 2020/2021 : rentrée des classes le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Différentes hypothèses sont possibles : rentrée « normale », re confinement, rentrée organisée par alternance, 1/2 groupe et possibilité d'un protocole nouveau : affaire à suivre...

- o Prévisions d'effectifs et organisation des classes envisagée :

Effectif prévu au 30/06/2020 : 206 élèves

Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
	3	22	12	29	27	26	22	32	33	<b>206</b>

Organisation prévue : 2 départs de l'équipe enseignante : Mesdames Claire Pierné et Hélène Lefèvre – arrivées de Mmes Melaine ANDRÉ et Vanessa ROLLE.

2020-2021	TPS-PS	MS-GS	MS-GS	CP-CE1	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM2
	3+22	6+14	6+15	13+8	14+8	10+14	8+16	16+8	
Total classe	25	20	21	21	22	24	24	24	25
Enseignant	C. VAVASSEUR	A. COMBE	D. THIBAUD	J. PENCOLÉ	M. ANDRÉ	P. BELIN	M. NÉDELLEC-YACOVLEFF	V. ROLLE	G. GODIN

## **N°06-2020-06-30D : TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

Monsieur le Maire expose :

- la reconduction des rythmes scolaires et la reconduction des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12 heures 15 à 13 heures et de 13 heures 05 à 13 heures 50;
- en complément du personnel communal, des intervenants extérieurs sont recrutés pour proposer des activités spécialisées aux élèves.

Pour la mise en place des différents ateliers, quatre catégories d'intervenants sont prévues :

- le personnel communal ;
- des salariés employés par des associations locales ou à rayonnement départemental (Profession Sport et Loisirs de la Sarthe...);
- des travailleurs indépendants ;
- des bénévoles.

Concernant les prestations extérieures, Monsieur le Maire présente les différentes tarifications :

- o Profession Sport et Loisirs de la Sarthe : Madame CHIKH MILOUD Camélia, LEROUX Corentin, SERBOUTI Noredine et Benjamin BILLET : 22,00 € par heure;
- o Travailleur indépendant (dessin) : Madame BEIGNARD Élise : 35,00 € par heure ;
- o Travailleur indépendant (activités manuelles) « La Fée Dentelle » : Madame ROUSSEAU Angéline : 25,00 € par heure ;

**Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- approuve la reconduction des rythmes scolaires au titre de l'année scolaire 2020/2021 ;
- approuve les tarifs de rémunération présentés ci-dessus dans le cadre des TAP ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter les différents intervenants pour animer et encadrer les TAP ;
- autorise Monsieur le Maire à établir et signer les conventions entre la commune et les différents intervenants et tous les documents nécessaires à ces actions.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **C – ASSAINISSEMENT**

**Étude diagnostique assainissement** : le rapport de phase 2 (nappe haute) a été transmis par le bureau d'études. Une réunion de présentation sera programmée au cours de cet été.

**Travaux de réfection du réseau d'assainissement – rue Carnot** : Une rencontre avec le maître d'œuvre ATEPART est à programmer afin de lancer la consultation auprès des entreprises.

## **D – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Centre communal d'action sociale** : Lors de la réunion du conseil municipal du 4 juin, le nombre des membres extérieurs a été fixé à 8. Après consultation des organismes intéressés, le Maire a désigné les personnes suivantes :

- Madame Léna MATINA, représentant Générations mouvement, association de retraités et de personnes âgées secteur de Ballon ;
- Madame Raymonde MORIN représentant Générations mouvement, association de retraités et de personnes âgées secteur de Saint Mars sous Ballon ;
- Madame Martine GROUAS, représentant la MSA ;
- Madame Laëtitia LEBESLE, personne qualifiée ;
- Monsieur Guillaume LAMBERT, personne qualifiée ;
- Monsieur Jean-Yves LEFEVRE, personne qualifiée ;
- Madame Catherine STOUFF, personne qualifiée ;
- Madame Gisèle DELAUNAY, personne qualifiée.

**Elections sénatoriales** : les sénateurs sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les élections auront lieu le 27 septembre prochain. Le conseil municipal se réunira le vendredi 10 juillet à 18h afin d'élire 7 titulaires et 4 suppléants au scrutin secret de liste suivant l'article L289 du code électoral.

**Street art** : suite à l'intervention d'Elise BEIGNARD sur les différents sites (façades MJC Joël SADELER, bibliothèque municipale et façade de la Fabrique), il reste à valider le choix d'une fresque murale sur la mairie de Ballon. La proposition n° 3 est validée avec 17 voix pour sur 23.

**Bulletin municipal** : le bulletin est en cours d'impression et devrait être livré vendredi 3 juillet 2020. Les tournées de distribution (effectuées par les élus) ont été redécoupées. Ces dernières ont été présentées et attribuées aux élus volontaires.

**Sporting Club Ballonnais (SCB)** : l'assemblée générale a eu lieu le 26 juin à la salle polyvalente. Le bilan présenté est très correct et l'association a renouvelé son bureau.

**Maison des projets (MDP)** : une convention d'utilisation des locaux (salle polyvalente, le Veillon, la Fabrique) pour l'organisation d'activités du 6 juillet au 29 août 2020 a été signée entre la commune et la MDP. Les locaux sont mis à disposition gracieusement.

L'assemblée générale de la MDP aura lieu le 21 septembre à 20h30.

**Mission locale** : cet été, la mission locale porte une action forte sur des «publics invisibles» (jeunes n'ayant aucune activité). Dans le cadre d'une mission de proximité, un éducateur spécialisé ira à leur rencontre afin d'établir un dialogue.

**Portage de repas** : 15 personnes bénéficient actuellement du service. Pendant la période estivale et dans le cadre de la crise sanitaire, le personnel communal devra intervenir au lavage de la vaisselle le week-end en particulier, les agents du restaurant de la résidence Bel'Air, fournisseur des repas du portage à domicile étant dans l'incapacité de satisfaire cette mission au vu des besoins humains supplémentaires requis pendant cette période (un appel au volontariat avec rémunération a été effectué).

**Cérémonies du 14 juillet et du 9 août** : au vu du décret du 21 juin 2020, les cérémonies officielles du 14 juillet et du 9 août se dérouleront dans un format réduit comprenant un dépôt de gerbes aux monuments aux morts en présence uniquement d'élus, des associations locales d'anciens combattants et de leurs porte-drapeaux. Les cérémonies auront lieu le 14 juillet à partir de 10h30 et le 9 août à 11h.

### **N°07-2020-06-030D : VENTE DE PAVÉS**

La commune a été sollicitée par une personne souhaitant acquérir 20 m<sup>2</sup> de pavés. Le prix fixé par l'ancien conseil municipal en 2013 est de 0,25€/unité. Depuis le stock n'a pas diminué. Monsieur le Maire propose de l'abaisser à 0,10€/unité.

Le conseil municipal, unanime, donne son accord.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**Formation manipulation d'extincteurs** : deux sessions de formation de manipulation d'extincteurs sont programmées le mardi 7 juillet 2020 (le matin et l'après-midi). À destination des agents dans un premier temps, 3 places sont disponibles : il est proposé aux élus de pouvoir s'inscrire à cette formation.

**Office de tourisme** : il a repris ses activités, un guide de randonnées sortira prochainement au tarif de 7€. L'AG est fixée au 29 septembre.

**Commission Vie Sociale du foyer des Erables** : elle a décidé d'utiliser la parcelle située devant le foyer en éco-pâturage. Problème d'entretien du chemin utilisé par les résidents se dirigeant vers l'ESAT.

### **Les dates à retenir :**

- Mardi 7 juillet de 14h à 16h : formation extincteurs ;
- Jeudi 9 juillet à 9h30 : réunion d'information du Conseil Départemental à l'Abbaye de l'Epau ;
- Vendredi 10 juillet à 18h : conseil municipal (élection des grands électeurs) ;
- Vendredi 10 juillet à 19h : conseil communautaire (installation) ;
- Lundi 20 juillet à 18h : conseil communautaire (commissions) ;
- Mardi 21 juillet : syndicat des Fontenelles (installation) ;
- Mercredi 22 juillet : CCAS ;
- Jeudi 23 juillet à 18h30 : commission urbanisme ;
- Mardi 28 juillet : CA de l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 23 heures 45 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à Maurice VAVASSEUR
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	TROTTE	Marcelle	
8	HABERT	Pascal	
9	GOUSSET	Jocelyne	
10	BRISON	Gilles	
11	ROUSTEL	Roselyne	
12	BOURGETON	Patrick	Procuration à Roselyne ROUSTEL
13	BOLLÉE	Yves	
14	GALLET	Christine	
15	GANGNERY	Patricia	
16	YVARD	Véronique	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	
23	BERGER	Maryline	Procuration à Fabien BELLENFANT